

Reconnaissance territoriale imputabilité service =collectivité

Par birgitt

Bonjour!

Agent territorial en congé longue durée depuis le 21/01/2011,et reconnue en imputabilité de service par comité médical(dépendant du centre de gestion, public),ma collectivité ne reconnait pas cette imputabilité malgré 1 vote à l'unanimité, sur présentation certificats médicaux et par 1 collégiale de médecins et expert. Or, les conséquences de cette non-reconnaissance par ma collectivité sont importantes; financières (paiement 1/2 traitement, frais visites spécialiste, précarité financière)+ durée congé prolongé jusqu'à 5 ans+salaire entier non obtenu de droit; invalidité inévitable si pas de changement et les conséquences..

N'y a t-il pas 1 jurisprudence qui soit en ma faveur, pour faire plier mon employeur sur la reconnaissance d'imputabilité et reconnaitre leurs fautes ?

Merci d'avance, pour vos réponses!

B.Louvel